

# RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX : FÉVRIER 2005

## Plan d'action du Gouvernement du Canada en réponse au rapport du Comité d'experts de la Société Royale du Canada

### Introduction:

Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement Canada et Pêches et Océans Canada ont déjà publié six rapports sur l'état des travaux relatifs au *Plan d'action du gouvernement du Canada en réponse au Rapport du Comité d'experts de la Société royale du Canada* (<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/nouveaux.html>).

Ce septième rapport contient des renseignements techniques détaillés sur les principales activités en cours pour lesquelles la date de rapport de décembre 2004 a été établie dans les rapports précédents consacrés à l'état des travaux. Les prochains rapports sur l'état des travaux paraîtront en juin et décembre 2005.

Vos commentaires peuvent nous être envoyés par courrier électronique ([BFPI@hc-sc.gc.ca](mailto:BFPI@hc-sc.gc.ca)) ou par la poste à l'adresse suivante : Bureau de l'intégration des politiques alimentaires, Santé Canada, immeuble 7 (A.P. 0700E1), Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0L2.

Ce document est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.alimentsnouveaux.gc.ca>.

MESURES	ÉTAT ACTUEL
<b>Équivalence substantielle</b>	
<b>Pour Santé Canada :</b>	
<b>1.</b> Santé Canada s'engage à mettre à jour ses <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i> publiées en 1994 afin qu'elles reflètent les derniers développements scientifiques (cet exercice sera effectué en consultation avec les experts canadiens et internationaux).	Santé Canada complète présentement sa révision des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i> . Les directives révisées, qu'on s'attend à finaliser au début de 2005, sont conformes aux documents d'orientation que le Comité Codex sur l'étiquetage des aliments a récemment élaborés à l'échelle internationale.  Une consultation publique d'une durée de 75 jours s'est déroulée en direct entre juillet et septembre 2003 dans le but de recueillir des commentaires et les réactions sur les révisions proposées, ainsi que sur d'autres questions plus générales. La consultation visait plus particulièrement à connaître les réactions des gens sur les révisions proposées aux directives, mais aussi sur les questions relatives au contexte général de la réglementation des nouveaux aliments au Canada. Ces questions comprennent la coordination des décisions en matière de réglementation entre Santé Canada et l'ACIA sur les propositions visant à accroître la transparence et à susciter les occasions de commenter les décisions touchant les nouveaux aliments, ainsi que sur les questions techniques comme le recours aux gènes marqueurs antibiorésistants; et la réglementation des

	<p>aliments provenant d'animaux reproduits par clonage.</p> <p>On s'est penché sur les commentaires recueillis au cours de la consultation et on les a intégrés aux lignes directrices révisées. On peut maintenant en apprendre davantage sur le processus de consultation, incluant les délibérations de la séance de consultation conjointe d'experts de SC et de l'ACIA qui s'est tenue en mai 2002, en consultant la rubrique <i>Aliments nouveaux</i> sur le site Web du programme alimentaire de Santé Canada et sur celui de l'ACIA. On a également préparé un rapport sommaire des commentaires qu'on présentera sur le site Web de Santé Canada au début de 2005 (<a href="http://www.alimentsnouveaux.gc.ca">http://www.alimentsnouveaux.gc.ca</a>).</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>2.</b> Nous rendrons accessible l'information pertinente publiée par les instances internationales par l'intermédiaire du site Web de la Direction des aliments de Santé Canada en créant des liens aux sites de l'OCDE, de la Commission du Codex Alimentarius, et de la FAO/OMS.</p>	<p>On a ajouté sur la page Web des aliments nouveaux et ingrédients de Santé Canada (<a href="http://www.alimentsnouveaux.gc.ca">www.alimentsnouveaux.gc.ca</a>) des liens menant à la FAO/OMS et au Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies (qui a récemment adopté les <i>Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes</i>, les <i>Directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité des aliments dérivés de microorganismes à ADN recombiné</i> et les <i>Directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité des aliments dérivés de microorganismes à ADN recombiné</i>), ainsi qu'au groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité des aliments nouveaux sous la rubrique "Autres sites".</p> <p><b>Prochaine mise à jour : mesure complétée</b></p>
<p><b>Pour l'ACIA :</b></p>	
<p><b>3.</b> L'ACIA s'engage à mettre à jour ses protocoles au fur et à mesure que la complexité des produits s'accroît et que la science avancera. L'ACIA comptera sur les contributions d'experts internes et externes, tant du Canada que du niveau international.</p>	<p>Au mois de mars 2004, l'ACIA était l'hôte d'un atelier technique sur l'agriculture moléculaire. On peut en consulter un résumé sur le site Web de l'ACIA à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/mf/worate/worate/rapf.shtm">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/mf/worate/worate/rapf.shtm</a>. Les débats intégraux sont également disponibles depuis novembre 2004 à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/mf/worate/rapf.shtm">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/mf/worate/rapf.shtm</a>.</p> <p>Comme on le mentionne dans le rapport sur l'état des travaux du mois d'août 2004, l'ACIA a mis à jour sa directive sur les végétaux dotés de caractères nouveaux (<i>Directive 94-08: Critère d'évaluation du risque environnemental associé aux végétaux à caractères nouveaux</i>). On a parcouru les commentaires recueillis et on en a tenu compte en rédigeant la directive finale. En septembre 2004, on présentait une réponse publique à ces commentaires sur le site Web de l'ACIA, soit sur le site du Bureau de la biosécurité végétale (BBV) à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/bio/revisio/nf.shtm">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/bio/revisio/nf.shtm</a>. La version finale de cette directive est disponible sur le web depuis octobre 2004</p>

	<p>(<a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/dir/dir9408f.s.html">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/dir/dir9408f.s.html</a>)</p> <p>Les fonctionnaires de l'ACIA sont déterminés à procéder régulièrement à la mise à jour de leur savoir scientifique et de leurs politiques. Comme on le mentionne dans le rapport sur l'état des travaux du mois de décembre 2003, le BBV a organisé un atelier sur la gestion de la culture des plantes tolérant les herbicides. En août 2004, on plaçait le rapport final intitulé <i>Atelier technique sur la gestion des cultures tolérantes aux herbicides</i> sur le site Web du BBV à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/consult/herbtolref.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/consult/herbtolref.shtml</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Santé Canada et l'ACIA :</b></p>	
<p><b>4.</b> Nous participerons et contribuerons aux efforts des experts à l'échelle nationale et internationale afin de perfectionner nos approches et de développer davantage nos outils analytiques, comme la génomique, la protéomique et l'établissement du profil métabolique, et ce, en vue d'appuyer l'application du concept de l'équivalence substantielle dans l'évaluation des aliments nouveaux plus complexes et des organismes GM.</p>	<p>En octobre 2004, Santé Canada et l'ACIA prenaient part à la 9<sup>e</sup> séance du groupe d'étude de l'OCDE sur les aliments nouveaux destinés à la consommation humaine et animale. On a profité de cette réunion pour finaliser le document intitulé <i>Consensus document on compositional considerations for new varieties of alfalfa and other temperate forage legumes: key nutrients, anti-nutrients and secondary plant metabolites</i>, rédigé conjointement par le Canada et le Royaume-Uni, et on s'attend à le publier en 2005. On peut consulter d'autres documents de consensus semblables consacrés au riz, au coton, au blé, au maïs, à la pomme de terre, à la betterave à sucre, à la fève de soya et au canola à l'adresse <a href="http://www.oecd.org/biotrack">www.oecd.org/biotrack</a>. On retrouve dans ces documents de consensus tous les principaux renseignements sur la valeur nutritive et la composition des aliments nouveaux permettant d'évaluer leur innocuité.</p> <p>L'ACIA finance des recherches sur l'expression globale des gènes dans les plantes transgéniques. On a validé les résultats préliminaires et conçu des jeux ordonnés de macroéchantillons dans le but de recueillir des données quantitatives sur les niveaux d'expression de certains gènes non visés choisis de plants transgéniques. On procédera à une analyse des jeux ordonnés de macroéchantillons lors d'une phase ultérieure du projet.</p> <p>L'ACIA a organisé également une consultation d'experts sur les approches qu'on doit employer pour les essais et la ségrégation des produits de la biotechnologie comme l'agriculture moléculaire. On peut en consulter un résumé sur le site Web de l'ACIA à l'adresse (<a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/mf/worate/segregf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/mf/worate/segregf.shtml</a>) et on s'attend à y placer sous peu les débats intégraux.</p>

	<p>L'ACIA a organisé une consultation d'experts afin que ceux-ci commentent la mise à jour de ses directives touchant les végétaux à caractères nouveaux (<i>Directive 94-08: Critère d'évaluation du risque environnemental associé aux végétaux à caractères nouveaux</i> et <i>Directive 95-03: Directive relative à l'évaluation des végétaux dotés de caractères nouveaux utilisés comme aliments du bétail</i>). On a mis à jour ces documents pour tenir compte des nouvelles connaissances et des progrès technologiques. On peut en consulter les dernières versions aux adresses suivantes: <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/animal/feebet/bio/dir95-03f.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/animal/feebet/bio/dir95-03f.shtml</a> et <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/dir/dir9408f.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/dir/dir9408f.shtml</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<b>Précaution</b>	
<b>Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture and Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :</b>	
<p>5. Les cinq ministères examineront l'usage du principe de précaution en vue de clarifier pleinement son application dans de leurs nombreux secteurs de responsabilité, y compris la réglementation des produits de biotechnologie.</p>	<p>Santé Canada et l'ACIA, en collaboration avec les ministères des Pêches et Océans et Environnement Canada, encadrent la partie du projet intitulée <i>Transforming the Horizontal Regulatory Governance of Biotechnology in Canada</i> dans le but d'améliorer l'élaboration de principes réglementaires communs en matière de gouvernance et pour favoriser une communication transparente sur la façon de les mettre en oeuvre. On examinera dans le cadre de cette initiative le recours à la précaution dans le contexte de la réglementation sur la biotechnologie.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<b>Pour l'ACIA:</b>	
<p>6. L'ACIA s'engage à mettre à jour ses protocoles au fur et à mesure que la complexité des produits s'accroît et que la science progresse avec les contributions des experts internes et externes, que ce soit sur le plan national ou international.</p>	<p>Suite aux consultations qui ont débuté en 2002, on a mis à jour la directive 95-03 intitulée <i>Directive relative à l'évaluation des végétaux dotés de caractères nouveaux utilisés comme aliments du bétail</i>, afin de tenir compte des derniers progrès scientifiques et de l'expérience acquise au cours des dix dernières années consacrées à l'évaluation des nouveaux aliments de source végétale. La nouvelle directive s'intitule <i>Directive révisée relative à l'évaluation des aliments nouveaux du bétail: Origine végétale</i> (octobre 2004) et on peut la consulter à l'adresse suivante: <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/animal/feebet/bio/bfeeetpf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/animal/feebet/bio/bfeeetpf.shtml</a>.</p> <p>On décrit, dans la mesure 3, la mise à jour des protocoles de l'ACIA.</p> <p>L'ACIA a également préparé des procédures normalisées d'exploitation (PNE) pour aider les évaluateurs du BBV à compléter et à traiter les demandes en vue de la</p>

	<p>dissémination en milieu confiné ou non. Ces PNE sont des documents vivants dont on procède continuellement à la mise à jour pour tenir compte des changements au niveau des directives et des nouveaux renseignements scientifiques.</p> <p>L'ACIA appuie la recherche indépendante. Cette recherche aide à mieux faire comprendre les produits complexes et leurs implications, ce qui entraîne une mise à jour des protocoles. On aborde, dans la mesure 28, certains aspects de la recherche qui bénéficient présentement de l'appui du BBV.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Santé Canada :</b></p>	
<p>7. Santé Canada s'est aussi engagé à mettre à jour ses <i>Lignes directrices pour l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i>, publiées en 1994.</p>	<p>Santé Canada complète actuellement sa révision des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux (volumes I et II – microorganismes et plantes)</i>. La version révisée, qu'on s'attend à finaliser au début de 2005, est conforme aux documents d'orientation qu'on a récemment préparés à l'échelle internationale.</p> <p>Voir la mesure 1 pour de plus amples informations.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Transparence et accroissement de la confiance du public</b></p>	
<p><b>Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :</b></p>	
<p>8. Nos ministères s'engagent à examiner et à étudier, au cours de l'automne, les approches mises en oeuvre par d'autres pays, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui prévoient une consultation accrue auprès du public et des experts. Cette mesure nous aidera à bien déterminer le modèle qui s'applique le mieux à la situation canadienne en matière de mécanisme de réglementation.</p>	<p>L'ACIA et Santé Canada poursuivent leurs recherches au niveau des divers mécanismes de transparence et des approches de consultation auxquels on fait appel dans les autres pays. Les efforts interministériels ont débuté à l'automne 2004 afin d'élaborer un modèle de transparence amélioré et mieux coordonné au Canada.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Santé Canada :</b></p>	
<p>9. Nous solliciterons des pistes de solutions afin d'améliorer la transparence du processus réglementaire pour les aliments nouveaux au Canada, comme par exemple, dans le cadre de l'initiative de Renouveau législatif en matière de protection de la santé.</p>	<p>Le 9 juin 2003, le Ministre de la Santé annonçait son intention d'entreprendre des consultations publiques sur la proposition de renouvellement de la loi fédérale sur la protection de la santé. La <i>Loi sur la protection de la santé au Canada</i>, telle qu'on la propose, viendrait remplacer trois lois actuelles, soit la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>, la <i>Loi sur les produits dangereux</i> et la <i>Loi sur les dispositifs émettant des radiations</i> et elle serait assortie de nouvelles mesures mieux adaptées à la technologie et la société modernes, en plus de</p>

	<p>mieux protéger la santé des Canadiens.</p> <p>Sur le plan de la transparence, la loi proposée s'accompagnerait d'un pouvoir législatif amélioré en ce qui concerne le processus d'examen des nouveaux médicaments, des aliments génétiquement modifiés et autres produits nouveaux, et elle serait assortie du pouvoir permettant de rendre le processus plus transparent.</p> <p>On peut consulter la proposition et d'autres documents de référence sur le site Web du nouveau législatif à l'adresse <a href="http://renouveau.hc-sc.gc.ca">http://renouveau.hc-sc.gc.ca</a>. On retrouve dans la proposition détaillée des questions précises touchant la transparence du processus d'examen (section B, mesure 8 - Processus d'examen).</p> <p>Santé Canada analyse actuellement la politique et, à cette fin, complète le rapport sur les commentaires recueillis dans le cadre des consultations publiques qui se sont tenues en 2003 et au début de 2004 (quelque 30 ateliers et plus de 1 400 réponses écrites reçues). On tiendra compte de ces commentaires au moment d'élaborer une politique dans le but d'appuyer le cadre législatif proposé.</p> <p>Parmi les initiatives plus immédiates ayant pour but d'accroître la transparence et la participation du public, mentionnons un projet pilote qui consiste à afficher des "avis de demande d'approbation" sur les sites Web de Santé Canada et de l'ACIA dans le but de recueillir des commentaires du public, ainsi qu'un autre projet pilote qui consiste, pour des experts externes, à prendre part aux délibérations du Comité des décisions sur les aliments portant sur les aliments nouveaux. Veuillez consulter les mesures 12 et 15 pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>10.</b> Nous préparerons et afficherons en temps opportun les documents de décisions relatifs aux aliments nouveaux sur le site web de la Direction des aliments de Santé Canada.</p>	<p>À ce jour, on a approuvé pour la vente au Canada 71 aliments nouveaux, dont 64 résultent d'une modification génétique. Les documents de décision de 64 de ces nouveaux aliments apparaissent sur la page Web <i>Aliments nouveaux et ingrédients</i> (<a href="http://www.alimentsnouveaux.gc.ca">www.alimentsnouveaux.gc.ca</a>) sous la rubrique <i>Documents de décision</i>. On en est présentement à finaliser les autres documents de décision et ceux-ci seront affichés sur le site Web une fois terminés.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>11.</b> Nous partagerons l'information et discuterons des évaluations concernant des produits spécifiques avec d'autres pays comme moyen de valider les évaluations d'innocuité de Santé Canada.</p>	<p>Les évaluateurs scientifiques de Santé Canada prennent part, avec leurs collègues de la Food Standard Australia New Zealand (FSANZ), à un échange continu de renseignements techniques sur divers sujets touchant l'évaluation de l'innocuité des nouveaux aliments. La prochaine rencontre aura lieu en Australie en février 2005.</p>

	<p>De plus, au mois de mars 2004, les évaluateurs scientifiques de Santé Canada et leurs homologues du Centre for Food Safety and Nutrition de la U.S. Food and Drug Administration (FDA) prenaient part à Washington, D.C. à une activité d'amorce et d'apprentissage. Cette activité a permis aux évaluateurs scientifiques et aux fonctionnaires responsables de la réglementation à Santé Canada et à la FDA de se rencontrer en personne et de se familiariser avec l'approche employée dans l'autres pays en matière de réglementation et d'évaluation de l'innocuité des aliments d'origine biotechnologique, sans compter qu'ils ont pu ainsi partager leurs expériences à ce niveau. On s'attend à ce que cette activité d'amorce favorise ultérieurement la collaboration entre la FDA et Santé Canada dans le domaine de l'évaluation de l'innocuité des aliments dérivés de la biotechnologie. On tente de faire en sorte que des fonctionnaires de la FDA visitent Santé Canada en 2005.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>12.</b> Santé Canada propose de nommer un expert externe pour siéger à son Comité des décisions sur les aliments. Ce comité prend les décisions finales sur toutes les questions touchant les aliments nouveaux.</p>	<p>La Direction des aliments va de l'avant avec ce projet pilote qui consiste à inviter des experts non gouvernementaux à prendre part aux délibérations du Comité des décisions sur les aliments. La sélection des experts a été complétée à la fin de 2004. La première discussion du Comité des décisions sur les aliments portant sur l'évaluation de l'innocuité des aliments génétiquement modifiés à laquelle participera un expert externe se tiendra au début de 2005.</p> <p>La consultation entourant le projet de révision des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i> comportait des questions spécifiques à ce projet. On a tenu compte des commentaires des participants pour finaliser le projet pilote. On pourra consulter un résumé des commentaires sur le site Web des aliments nouveaux (<a href="http://www.alimentsnouveaux.gc.ca">www.alimentsnouveaux.gc.ca</a>) au début de 2005.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>13.</b> Nous travaillerons avec les membres du Comité d'experts et d'autres experts externes pour trouver des manières d'assurer les contributions continues relativement à la validation des évaluations d'innocuité.</p>	<p>Dans son rapport intitulé <i>Améliorer la réglementation des aliments génétiquement modifiés et des autres aliments nouveaux au Canada</i>, le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) a manifesté un soutien unilatéral au degré de rigueur et d'efficacité de l'actuel système canadien de réglementation lorsqu'il s'agit de protéger la santé des Canadiens et l'environnement par rapport aux produits biotechnologiques. Cependant, pour accroître la confiance du public et des intervenants dans le système de réglementation, le comité recommande que le gouvernement améliore la communication et la transparence entourant les activités de réglementation des produits génétiquement modifiés au Canada.</p> <p>Au cours des quelques derniers mois, Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, AAC, Pêches et Océans Canada,</p>

	<p>Commerce international Canada, Industrie Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Ressources naturelles Canada et l'Agence canadienne de développement international ont examiné et étudié le conseil qu'on retrouve dans le rapport du CCCB. Un plan d'action détaillé sera publié prochainement. Entre-temps, des initiatives sont mises de l'avant en réponse aux recommandations faites dans le rapport.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour l'ACIA :</b></p>	
<p><b>14.</b> Nous créerons du matériel d'information nouveau pour expliquer le système réglementaire et les détails de son fonctionnement qui sera disponible sur internet et dans des pochettes d'information.</p>	<p>Au mois d'août 2004, on révisait et mettait à jour le site Web sur les aliments nouveaux de l'ACIA pour y ajouter des renseignements sur la réglementation des aliments nouveaux destinés au bétail dérivés de plantes, de microorganismes et d'animaux . On peut consulter ces renseignements à l'adresse suivante:  <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/bio/bfeebeftf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/bio/bfeebeftf.shtml</a>.</p> <p>L'ACIA a préparé 7 affiches à caractère informatif sur des sujets touchant la réglementation dans le domaine de la biotechnologie et ces affiches font maintenant partie des trousseaux d'information consacrées à cette réglementation. Pour se procurer ces trousseaux, il suffit d'en faire la demande au Bureau de la biotechnologie, ACIA, 59, Promenade Camelot, Ottawa (Ontario) K1A 0Y9. Téléphone: (613) 225-2342.</p> <p>De plus, on continue de préparer et d'intégrer au site Web de l'ACIA des fiches de renseignements sur le rôle que joue cette agence dans la réglementation des produits d'origine biotechnologique. Parmi les nouveaux titres, mentionnons: <i>Les cultures Bt affectent-elles le monarque ?</i> et <i>Contrôle par les pairs: De quoi s'agit-il et quelles en sont les modalités ?</i>. On peut consulter ces fiches de renseignements à l'adresse suivante:  <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/biotech/gen/questf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/biotech/gen/questf.shtml</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>15.</b> Nous travaillerons avec les soumissionnaires afin de pouvoir rendre public plus de détails provenant des soumissions.</p>	<p>L'ACIA et Santé Canada examinent des façons d'encourager d'autres promoteurs à prendre part au Projet des avis de demande d'approbation. Ce projet pilote consiste à afficher des avis de demande d'approbation sur le Web pour ainsi recueillir les commentaires du public avant de prendre une décision. Lorsqu'on rencontre des sociétés qui ne sont pas membres de CropLife à l'occasion des consultations préliminaires à la soumission d'une demande d'approbation, l'ACIA et Santé Canada les invitent à participer au projet.</p> <p>L'ACIA s'assure qu'un document de décision accompagne chaque plante dont on a autorisé les caractères nouveaux.</p>



	<p>Ces documents de décision, qui touchent la sécurité de l'environnement et des aliments pour bétail, sont affichés sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante:  <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/ddf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/ddf.shtml</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<b>Pour Environnement Canada :</b>	
<p><b>16.</b> Nous améliorerons l'accès à toutes les lignes directrices existantes, les notes de consultation, les conditions sur le site Web. De plus, le format des rapports d'évaluation des risques est présentement en cours de révision afin d'en faciliter la publication.</p>	<p>Aucune mise à jour pour l'instant. Consulter le rapport sur l'état des travaux paru en août 2004 pour connaître les derniers renseignements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<b>Impacts possibles sur la santé humaine</b>	
<b>Pour Santé Canada :</b>	
<p><b>17.</b> Nous mettrons à jour et publierons <i>les Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux (vols. I et II – microorganismes et plantes)</i>. Les documents refléteront les progrès actuels à l'échelle internationale.</p>	<p>Santé Canada révisé actuellement les <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i>. On s'attend à ce que les lignes directrices révisées soient finalisées au début 2005.</p> <p>Voir la mesure 1 pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>18.</b> Santé Canada reconnaît la nécessité de développer et de renforcer les infrastructures afin de faciliter l'évaluation de l'allergénicité des protéines GM. Nous continuons de participer aux efforts internationaux dans ce domaine et nous encourageons la contribution de tous les experts.</p>	<p>Du 3 au 5 octobre 2004, Santé Canada a assisté à la troisième table ronde du Programme de recherche et ressources sur les allergènes alimentaires consacrée aux seuils et commanditée par ILSI Amérique du Nord et ILSI Europe. Cette initiative internationale vise à définir les seuils de réponse aux allergènes communs d'origine alimentaire. La quantification de ces seuils aiderait à évaluer la sécurité de l'allergénicité possible des nouvelles protéines (soit les protéines qu'on ne retrouve pas normalement dans le régime alimentaire humain et qu'on considère comme des aliments dérivés d'organismes obtenus par la technologie de recombinaison de l'ADN).</p> <p>Par son Comité des méthodes sur les allergènes (CMA), Santé Canada, l'ACIA et la University of Nebraska aux É.-U. accueilleront le Troisième atelier sur les méthodologies d'analyse des allergènes alimentaires à Vancouver, C.-B. du 7 au 9 mars 2005. Les sujets qui seront abordés lors de cet atelier sont : élaboration, évaluation et validation de méthodes; vérification de la compétence; évaluation et gestion des risques et leur impact sur l'élaboration d'une méthodologie; production de matériel de référence; techniques de confirmation; normalisation des techniques et des critères d'évaluation. Se voulant un suivi à l'atelier 2003,</p>

	<p>cette initiative a pour but d'accroître la consultation, l'échange de renseignements et l'harmonisation des méthodologies d'analyse des allergènes. Pour de plus amples renseignements sur le Programme des allergènes alimentaires de Santé Canada et pour consulter le rapport du 2<sup>e</sup> atelier, visiter le site Web à l'adresse <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/cs-ipc/fr-ra/f_amd_prog_am.html">http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/cs-ipc/fr-ra/f_amd_prog_am.html</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
--	--

**Sécurité environnementale et plantes Génétiquement Modifiées (végétaux à caractères nouveaux)**

**Pour Environnement Canada :**

<p><b>19.</b> Continuer l'inscription des lois et règlements dans les annexes de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE, 1999) en collaboration avec les autres ministères et agences, incluant Santé Canada et l'ACIA.</p>	<p>Aucune mise à jour pour l'instant. Consulter le rapport sur l'état des travaux publié en août 2004 pour connaître les derniers renseignements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
--	---

<p><b>20.</b> La nécessité d'un programme de formation continue en matière de réglementation de la biotechnologie a été reconnue et des fonds du budget de l'année 2000 y sont alloués (de même que pour des ressources supplémentaires afin de satisfaire la charge de travail actuelle). Au fur et à mesure que le nombre et la complexité des applications s'accroîtront, d'autres capacités seront ajoutées.</p>	<p>Aucune mise à jour pour l'instant. Consulter le rapport sur l'état des travaux publié en 2004 pour connaître les derniers renseignements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
--	--

**Animaux Génétiquement Modifiées (y compris les poissons) et aliments Génétiquement Modifiées pour l'alimentation animale**

**Pour l'ACIA :**

<p><b>21.</b> La réglementation des animaux transgéniques (y compris le poisson) et des produits dérivés est une responsabilité partagée au Canada. Le besoin d'une orientation claire en ce qui concerne l'évaluation des animaux transgéniques a été reconnu. Le gouvernement intégrera dans la réglementation les conseils du groupe d'experts et d'autres experts.</p>	<p>En février 2004, la Section de biotechnologie animale (SBA) convoquait une consultation sur la biotechnologie animale à titre de suivi à la Réunion de consultation du Groupe de réflexion sur la biotechnologie animale qui s'est tenue en mars 2003 et au cours de laquelle on a discuté des développements et des règlements à venir dans le domaine de la biotechnologie animale. On a remis à tous les participants un disque compact contenant le résumé de cette réunion et on peut consulter celui-ci à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/abubiotec h2004/tablef.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/abubiotec h2004/tablef.shtml</a>.</p> <p>Dans l'intérim, la SBA dispense des conseils scientifiques à Environnement Canada pour l'évaluation des animaux transgéniques déclarés à Environnement Canada en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i></p>
--	--

	<p>(1999) (LCPE 1999) et du <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i>. Par exemple, la SBA a contribué par son expertise scientifique à l'ébauche d'un document cadre pour les soumissionnaires intitulé <i>Directives de déclaration pour l'évaluation environnementale d'animaux d'élevage issus de la biotechnologie</i>. Une ébauche de ces directives de déclaration a fait l'objet d'un examen par les pairs au sein du gouvernement et on peut la consulter sur le site Web de l'ACIA à l'adresse <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/abu/biotech/guidedirectf.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/abu/biotech/guidedirectf.shtml</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : mesure complétée</b></p>
<p><b>Pour Pêches et Océans Canada :</b></p>	
<p><b>22.</b> Nous continuerons l'élaboration d'un Règlement en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> visant les organismes aquatiques issus de la biotechnologie, y compris les organismes aquatiques transgéniques, qui répondra aux normes pour la protection de l'environnement et de la santé humaine de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>.</p>	<p>Au mois de mai 2004, le MPO, EC et SC signaient un protocole d'entente définissant clairement la façon dont les ministères collaboreront à l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine des organismes aquatiques à caractères nouveaux en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> (LCPE 1999) jusqu'à ce qu'un règlement en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> soit élaboré. Le MPO continue parallèlement d'aller de l'avant avec son processus d'élaboration des politiques et règlements.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>23.</b> Pêches et Océans Canada convient que la recherche sur les interactions entre le poisson sauvage et le poisson non transgénique est importante. Le ministère mène déjà ce travail en collaboration avec d'autres travaux connexes sur le saumon transgénique et non transgénique. Un tel travail vise à améliorer nos connaissances sur le poisson transgénique et à élaborer un cadre réglementaire permettant d'évaluer de façon adéquate toute demande potentielle de permis.</p>	<p>Le MPO poursuit ses recherches sur les populations de poissons sauvages, transgéniques et domestiqués dans le but de recueillir des renseignements visant à consolider la base scientifique pour ensuite procéder à une évaluation objective des risques environnementaux probables des organismes aquatiques à caractères nouveaux. On publie dans des revues avec comité de lecture les résultats de la recherche sur les différences physiologiques et comportementales, ainsi que sur les liens existant entre les expressions génotypique et phénotypique.</p> <p>De plus, le MPO continue de partager ses connaissances et les résultats de ses recherches sur les effets possibles des organismes aquatiques à caractères nouveaux sur l'environnement en convoquant et en participant à des conférences internationales.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Agriculture et Agroalimentaire Canada :</b></p>	
<p><b>24.</b> Nous travaillerons avec d'autres ministères et organismes afin de mettre au point un système de suivi pour le bétail et le poisson transgéniques (au moyen du</p>	<p>Les 26 et 27 février 2004, l'ACIA organisait à Ottawa les plus récentes discussions impliquant des groupes de l'industrie animale et d'autres intervenants pour aborder la question de traçabilité des animaux transgéniques. Les discussions</p>

groupe de travail interministériel sur le bétail et le poisson transgéniques).	portant sur un système d'enregistrement modifié dans le but d'assurer un suivi des animaux transgéniques se poursuivent avec des responsables fédéraux de la réglementation.  <b>Prochaine mise à jour : Décembre 2005</b>
<b>Pour Santé Canada, l'ACIA, Pêches et Océans Canada, et Environnement Canada :</b>	
25. Santé Canada, l'ACIA et Pêches et Océans Canada vont collaborer avec Environnement Canada au développement d'un règlement sur l'évaluation environnementale des produits qu'ils régissent.	Tel que mentionné dans la mesure 22, au mois de mai 2004, le MPO, EC et SC signaient un protocole d'entente définissant clairement la façon dont les ministères collaboreront à l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine des organismes aquatiques à caractères nouveaux en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> (LCPE 1999) jusqu'à ce qu'un règlement en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> soit élaboré. Le MPO continue parallèlement d'aller de l'avant avec son processus d'élaboration des politiques et règlements.  SC a préparé un document de consultation dans lequel on décrit plusieurs options possibles en matière de réglementation ayant pour but de consolider l'évaluation environnementale des produits couverts par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> . Nous nous attendons à ce qu'on distribue ce document en plus de l'afficher sur le site Web de l'Initiative sur l'impact environnemental à l'adresse <a href="http://hc-sc.gc.ca/ear-ree/index_f.html">http://hc-sc.gc.ca/ear-ree/index_f.html</a> au début de 2005. Le public disposera ensuite d'une période de 60 jours pour émettre leurs commentaires. On pourrait ensuite tenir d'autres réunions et séances d'information une fois cette étape complétée.  <b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b>
<b>Autres recommandations</b>	
<b>Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :</b>	
26. L'ACIA, Santé Canada, Environnement Canada, AAC et Pêches et Océans Canada sont des partenaires dans l'établissement de mécanismes qui amélioreront la coordination et le lancement de nouvelles recherches appuyant la prise de décisions environnementales visant des domaines spécifiques, tels que la recherche sur les écosystèmes, et prendront en considération les priorités recommandées par le Comité d'experts.	L'initiative de recherche relative aux effets des nouveaux organismes vivants sur les écosystèmes (ENOVE) sous l'égide d'EC vise à élaborer une stratégie de recherche permettant de coordonner les chercheurs et les résultats de leurs recherches, en plus de faciliter de nouvelles collaborations. EC prépare actuellement sur le Web un outil pilote à l'intention des membres du groupe de travail et des soi-disant chercheurs canadiens intéressés. Les divers ministères continuent de participer de façon active à cette initiative. Voir la mesure 29 pour de plus amples informations.  Comme on le mentionne dans le dernier rapport d'étape, des représentants de divers ministères du fédéral ont pris part à Québec en janvier 2004 à un forum d'orientation sur

	<p>l'évaluation des impacts des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur l'environnement, la santé humaine et la société. Environ 60 scientifiques, groupes d'intérêt et représentants du gouvernement ont assisté à cet événement organisé par des fonctionnaires du gouvernement du Québec et dont le but était d'identifier des domaines de recherche pouvant bénéficier d'un nouveau programme de subvention. Des rencontres de suivi ont eu lieu en juin et octobre et on en prévoit d'autres durant les mois à venir afin de discuter davantage et s'entendre sur les domaines probables de collaboration avec les ministères fédéraux dans le cadre de cette initiative.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>27.</b> Les ministères et organismes responsables de la réglementation mettront au point des plans stratégiques et intégrés pour des projets multidisciplinaires, y compris l'examen des ressources. Certains groupes tels que l'ACIA ont réservé du financement dans le budget 2000 afin d'appuyer les initiatives pertinentes en vue de remplir les besoins réglementaires au cours des deux ou trois prochaines années.</p>	<p>L'ACIA a complété son processus officiel qui consiste à affecter les fonds réservés de son budget 2000 pour les années fiscales 2004-05 et 2005-06. Plusieurs projets sur des enjeux d'actualité seront financés sur une période de deux ans, dont l'élaboration d'une politique d'importation des végétaux à caractères nouveaux; l'élaboration de normes réglementaires et de mesures de contrôles touchant les produits des anticorps dans le bétail et la volaille, ainsi que des consultations sur les plantes ornementales. Ces sommes permettent également à l'ACIA de financer des projets dans d'autres domaines comme les animaux transgéniques, une consultation sur les aliments pour animaux et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> <p>Santé Canada chapeaute dans le domaine de la biotechnologie une initiative prévisionnelle pangouvernementale qui permettrait d'intégrer les renseignements recueillis sur les nouvelles technologies et leurs impacts sur le système de réglementation, incluant la biotechnologie alimentaire. De plus, les ministères et agences chargés de la réglementation ont élaboré un plan intégré de mise en oeuvre dans le but de déterminer la façon dont on pourrait relever les défis actuels en matière de gouvernance horizontale dans le domaine de la biotechnologie, telle la façon dont se prennent les décisions dans les différents ministères. Ces deux initiatives bénéficient des fonds de 2004-2005 de la SCB. Santé Canada a également mis sur pied un groupe de travail ministériel chargé d'élaborer une vue commune des impacts que la nanotechnologie aura sur le ministère, ainsi que des options sur la façon d'atténuer ceux-ci. Le ministère examine également d'autres questions dont l'agriculture moléculaire.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour l'ACIA :</b></p>	

**28.** Outre les études existantes, l'ACIA se propose de commander d'autres recherches par les scientifiques gouvernementaux ou experts externes dans les domaines liés:

- au flux génétique et à la fertilité;
- à la gestion de la résistance aux insectes;
- à la détection de transgènes dans les aliments du bétail et dans le bétail consommant ces aliments;
- à la résistance aux herbicides;
- à la gestion de la biodiversité et de l'écosystème agricole;
- aux processus de détection pour les produits de biotechnologie;
- à l'allergénicité du fait de l'exposition professionnelle et fortuite (études liées aux aliments du bétail).

La section sur les aliments du bétail de l'ACIA a continué d'appuyer la recherche sur le transfert génique chez les ruminants. Depuis la mise à jour de décembre dernier, on a publié deux documents et plusieurs autres sont en cours de préparation. Voici quelles sont ces deux publications récentes:

Alexander, T. W., Sharma, R., Deng, M. Y., Whetsell, A. J., Jennings, J. C., Wang, Y., Okine, E., Damgaard, D. et McAllister, T. A., 2004. *Use of quantitative real-time PCR to assess the stability of the cp4 epsps transgene from Roundup Ready®) canola in the intestinal, ruminal, and fecal contents of sheep.* Journal of Biotechnology 112:255-266. (disponible à l'adresse <http://www.sciencedirect.com>)

Alexander, T. W., Sharma, R., Damgaard, D., Wang, Y., Dixon, W. T., Okine, E., Deng, M. Y., Whetsell, A. J., Jennings, J. C. et McAllister, T. A., 2004. *Assessment of the stability of cp4 epsps transgene from Roundup Ready®) canola in digesta from sheep by quantitative real-time and conventional PCR.* Canadian Journal of Animal Science 84: (résumé, en cours d'impression).

De plus, comme on le mentionne dans le rapport sur l'état des travaux du mois d'août 2004, certaines études qu'on a décidé de prolonger durant l'année fiscale 2004-2005, sont toujours en cours. Ces études concernent les sujets suivants:

- Changements globaux d'expression génétique associés à la présence de transgènes fortement exprimés dans l'*Arabidopsis* et le canola.
- Flux génétique entre la *Brassica juncea* et la moutarde sauvage.
- Gestion de la résistance de la tisseuse des racines du maïs au maïs Bt.
- Flux génétique du blé de printemps à l'échelle commerciale.
- Périodicité de l'émergence des repousses spontanées de canola et du blé dans les systèmes de rotation des cultures des Prairies.
- Surveillance de base de la résistance Bt de la pyrale du maïs en Ontario et au Québec.

Pour de plus amples renseignements sur ces projets, veuillez consulter la mesure 24 dans le rapport d'étape de décembre 2003 à l'adresse :

([http://www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/societeroyale/rapport\\_progres\\_decembre2003.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/societeroyale/rapport_progres_decembre2003.html)).

Comme on le mentionne dans la mesure 4 du présent rapport, l'ACIA appuie toujours certains projets de recherche précis en plus de siéger de façon active sur le comité de travail interministériel dirigé par Environnement Canada et

	<p>dont le but consiste dans la recherche relative aux ENOVE.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Environnement Canada :</b></p>	
<p><b>29.</b> Environnement Canada dirige l'élaboration d'une stratégie fédérale pour développer des connaissances afin de comprendre les effets sur les écosystèmes des OGM. Santé Canada, AAC, l'ACIA et Pêches et Océans Canada participent à cet effort.</p>	<p>Un groupe interministériel dirigé par Environnement Canada continue d'élaborer une stratégie de recherche fédérale afin de mieux comprendre les ENOVE issus de la biotechnologie. Le groupe finalise présentement le document stratégique qu'on a soumis à l'examen de divers ministères. On met présentement sur pied un réseau pilote afin d'améliorer la communication entre les chercheurs et faciliter la génération de nouvelles connaissances et d'approches renouvelées. Ce réseau est interrelié grâce à un réseau d'échange du savoir pratique en ligne. On a conçu une page Web sur les effets des nouveaux organismes vivants sur les écosystèmes (ENOVE) afin que le public en général puisse avoir accès aux documents disponibles sur le sujet. On trouve cette page Web à l'adresse <a href="http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&amp;n=18BE230D-0">http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&amp;n=18BE230D-0</a>.</p> <p><b>Prochaine mise à jour : Juin 2005</b></p>
<p><b>Pour Génome Canada :</b></p>	
<p><b>30.</b> Des travaux considérables sont déjà en cours dans le domaine du développement des ressources génomiques avancées et d'autres sont susceptibles d'émerger bientôt, à mesure que les centres de Génome Canada sont établis et dotés de l'infrastructure nécessaire en vue d'entreprendre des projets de génomique à grande échelle.</p>	<p>Avec ses cinq centres de génomique (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique) et d'autres partenaires, Génome Canada investit dans des projets de recherche d'envergure dans des domaines clés choisis, comme l'agriculture, l'environnement, les pêches, la foresterie, la santé et le développement de la nouvelle technologie, en plus de gérer ces initiatives. De plus, il appuie des projets qui consistent à étudier et analyser les enjeux éthiques, environnementaux, économiques, de droit et de société liés à la recherche en génomique (GE<sup>3</sup>DS).</p> <p>Jusqu'à présent, Génome Canada a investi 386 millions de dollars à la grandeur du pays. Si on tient compte du financement provenant d'autres partenaires, 855 millions de dollars ont été investis dans 79 projets novateurs de recherche en génomique et en protéomique, ainsi que dans des plate-formes scientifiques et technologiques (installations techniques partagées). La liste détaillée des projets approuvés se trouve sur le site Web de Génome Canada à l'adresse <a href="http://www.genomecanada.ca/projets">http://www.genomecanada.ca/projets</a>.</p> <p><i>Le génie! du génome</i> est un projet d'éducation publique novateur et multidimensionnel, mis sur pied par le Musée canadien de la nature (MCN) et présenté à l'échelle du pays par Génome Canada, en collaboration avec les Instituts canadiens de recherche en santé. Le projet comprend une exposition touche-à-tout bilingue itinérante, des expositions-mallettes, une série de programmes publics interactifs, des</p>

programmes en milieu scolaires basés sur les programmes d'études, des forums pour les jeunes, une série de forums nationaux et un site Web dynamique. Au mois de septembre 2003, on entreprenait une tournée d'une durée de 3 ans à la grandeur du Canada. À ce jour, au-delà de 250 000 Canadiens ont visité l'exposition. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web à l'adresse <http://www.genomeeducation.ca/GEgeee/index.asp?l=f>.

**Prochaine mise à jour : Juin 2005**